

Lire et comprendre mon accusé de réception! (barème initial)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département HAUTE-GARONNE

Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2022 - 2023

Accusé de réception - Barème initial

Toutes les infos mouvement!!!

. Votre situation administrative.

Mme

Professeur des écoles de classe normale

Titres:

2021 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Anglais)

Affectation actuelle :

Affectation à titre définitif

Établissement d'exercice :

Circonscription :

(0312827E) IEN HG4 TOULOUSE PONT



Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

. Les éléments constitutifs de votre barème .

Barème de base	Points attribués
AGS C3	3,999
3.999 GS forfait	6,000
1 an 04 mois 00 jour	0,000
Anc Poste	0.000
01 an 00 mois 00 jour	0,000
REP	
00 an 00 mois 00 jour	
REP+	
00 an 00 mois 00 jour	
pts enfants	0,000
PSC	0.000

	Autres éléments de barème valorisés* Points attribués							
	Handic O	non	5					
	Voeu Préf	non						
	MCS 0	non						
	PI 0	non						
	RC	non						
	APC	non						
	PS1	0,000						
١	PS2	0,000						
	WORLD SHOPE THE SECOND		_					

Ces éléments sont valorisés sur certains voeux sous condition Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les voeux dont les voeux groupes

1: vos diplômes (habilitations...)

attention pour les PES/T1, parfois habilitation n'apparaît pas \rightarrow vérifier priorité 30 au verso!

2 : Le barème de base

- -AGC C3: 3 points par année entière, 0,999 pts pour 4 mois du 1/09/2021 au 31/12/2022 (normalement 1 point, mais imprécision de l'administration !)
- -AGS forfait: 6 points (pour tout le monde)
- ancienneté sur le poste : 3 ans \Rightarrow 9 pts, 4 ans \Rightarrow 12 pts, 5 ans ou + \Rightarrow 15 pts
- Ancienneté en REP/REP+/pol ville : 30 pts au bout de 5 années consécutives (21/22 compris)
- Enfants : 1 point par enfant de moins de 18 ans au 31 aout 2021 ou par enfant à naitre (dans la limite de 7 points)

3: Autres éléments (certains points ne sont valables que sur certains vœux)

- -Vœu préf : si le 1^{er} vœu et le même que l'année passée, 1 point suppl. par année (uniquement sur ce vœu).
- MCS = Mesure carte scolaire (pour les collègues titulaires d'un poste supprimé ou modifié)
- PI = parent isolé : 1 pt par année de situation (max 6 pts)
- RC = rapproch. Conjoint : 6 pts + 2 pts par année de séparation (max 6+6 pts) sur commune de résidence pro. du conjoint.
- APC = autorité parentale conjointe : 6 pts + 2 pts par année de séparation (max 6+6 pts)

4 : PSC, PS1, PS2 : points de bonification ajoutés manuellement par l'administration: priorités sociales, médicales, RQTH, autres situations particulières...





Liste des vœux émis par M			6 7 bareme dont											
Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalit é	Priorit é	Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handi- cap	Autres	Carac- tère répété
1	Е		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité		IEN HG3 TOULOUSE RIVE		TPD	30	9,999	0,000	0,000	0,000	0,000
2	Е		Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité		IEN HG4 TOULOUSE PONT		TPD	30	9,999	0,000	0,000	0,000	
3	Е		Enseignant classe élémentaire	Anglais		IEN HG4 TOULOUSE PONT		TPD	30	9,999	0,000	0,000	0,000	
				•										

5: Type de vœu

E = établissement, C = commune,

S = secteur, R = regroupement de communes,

6: Modalité d'affectation

(si le vœu est obtenu)

- TPD : affectation définitive- PRO : affectation provisoire





7: Priorités

30 : code pour une situation ordinaire (poste sur lequel je peux être titularisé, j'ai les qualifications requises)

- 1 à 4 : priorités carte scolaire (collègues ayant « perdu » le poste dont ils étaient titulaires)
- -8: enseignant.e recruté.e par BOE
- 9 : priorité médicale de l'enseignant.e
- 10 : priorité médicale conjoint.e ou enfant
- 12:retour sur poste après un congé maladie longue durée, parental, ou disponibilité
- 14 : priorité sociale
- 31 : je n'ai pas les qualifications nécessaires (direction, EI, postes fléchés langues...). Je peux postuler mais je ne suis pas prioritaire (je passe après les collègues ayant le code priorité 30).
- 32 : El (école inclusive, ex ASH) : je vais être en formation CAPPEI
- 39 : je n'ai pas le CAPPEI mais j'ai de l'expérience en EI (exASH)
- 40 : je n'ai pas enseigné en El.
- 50 : code pour certains postes spécifiques, lorsque j'ai les qualifications requises
- 90 : vœu annulé, je ne pouvais pas postuler.

8 : barème pour chaque vœu

Ce barème **peut varier selon les vœux**, en fonction des bonifications valables uniquement sur certains vœux (points de mesure de carte scolaire, rapprochement de conjoint...)

9 : détail des bonifications

- Selon les éléments du barème valorisé (sur la première page).
- Autres : bonifications autres (par ex. pour poste en ITPE)
- -Caractère répété : pour le 1er vœu si identique à l'année passée (+ 1pt par an)